

ETUDE DES CONDITIONS OPTIMALES DE SYMBIOSE ENTRE PAYSANS AUTOCHTONES, ALLOGENES ET ETRANGERS POUR UNE MEILLEURE COOPERATION DANS LE SUD-OUEST IVOIRIEN (SASSANDRA, SAN-PEDRO, SOUBRE, TABOU)

Jean Marie MANSO MANGOU-EYI,
Sociologue, docteur d'Etat, chargé de recherche au
Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales (CIRES)
Université de Cocody - CÔTE D'IVOIRE

RESUME

La coopération agricole dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire pose des problèmes humains et ethniques difficiles à résoudre. Dans l'état actuel de la situation socio-politique et économique, il est impossible d'améliorer toutes les relations de symbiose qui exercent une influence sur la production. Il existe, dans cette région, de nombreuses coopératives aux activités multiples, constituées de groupuscules ethniques composites dont les membres sont analphabètes à 98 %. De ce fait, toutes les solidarités sont conflictuelles et entravent à la fois la production et les efforts de développement.

Mots clés : Conditions, symbiose, paysans, coopération.

ABSTRACT

Agricultural co-operation in the South-Western part of Côte d'Ivoire provoke many human and ethnic problems difficult to resolve. In the actual state of this socio-political and economic situation, it is impossible to ameliorate all symbiotic relationships which exert an influence on production. There are in this region, many co-operative societies of multiple activities constituted by little ethnic groups of 98 % illiterate membership. As a result of this, all their ideas are conflicting which hinder production and at the same time development efforts.

INTRODUCTION

L'appartenance ethnique, c'est-à-dire la possession des dispositions semblables héritées et transmissibles par l'hérédité, réellement fondées sur la communauté d'origine, constitue-t-elle une source bien plus problématique de l'activité communautaire que les faits économiques ?

Naturellement, elle ne conduit à une communauté que si elle est ressentie subjectivement comme une caractéristique commune ; mais ceci ne se produit que si un voisinage local ou une association de gens d'ethnies différentes sont liés à une façon d'agir

commune, politique, le plus souvent ou inversement, si les destins, quels qu'ils soient, communs à des individus de même ethnie, s'allient à une opposition quelconque entre individus manifestement d'une autre ethnie.

L'activité communautaire qui en résulte est-elle d'ordinaire purement négative ? S'exprime-t-elle par la ségrégation et le mépris ou au contraire, se manifeste-t-elle par la crainte superstitieuse de ceux qui, d'une manière frappante sont d'une autre ethnie ou d'une autre nationalité ?

Du point de vue de l'anthropologie sociale, l'individu, différent d'après son habitus extérieur peut «faire» et «être» ce qu'il veut, il est de toute façon

méprisé en tant que tel ou, vice-versa, il est admiré, adoré superstitieusement là où il reste constamment en état de supériorité économique, voire politique.

Toutefois, la répulsion est l'attitude primaire et normale. Mais cette sorte de répulsion envers les individus différents n'est pas particulière aux porteurs d'éléments anthropologiques communs, sa mesure n'est nullement déterminée par le degré de parenté anthropologique et surtout cette répulsion ne se rattache nullement aux seules différences héréditaires, mais, tout autant à d'autres différences apparentes de l'habitus extérieur.

Les différences ressenties comme divergences frappantes donc, comme des motifs de séparation reposent-elles sur des dispositions naturelles ou sur la tradition ? C'est là un problème normalement sans importance en ce qui concerne leur efficacité sur l'attraction et la répulsion réciproque. Ceci, qui vaut pour le développement des communautés conjugales endogamiques, vaut aussi, à plus forte raison pour l'attraction ou la répulsion dans les autres genres de relations, c'est-à-dire, lorsque des relations amicales, mondaines ou économiques se nouent sans difficulté entre de tels groupes et que des communautés de toutes sortes se forment facilement sur un pied d'égalité et de confiance mutuelle ou bien si elles ne s'instaurent que difficilement, en usant de précautions, qui annoncent la méfiance, c'est le cas des Baoulé, des Burkinabé et des Maliens, qui se sont installés dans cette région.

Dès lors, l'éclosion plus ou moins facile d'une communauté de relations sociales se rattache tout autant aux aspects extérieurs des différences d'habitus de vie acquise.

C'est en situant l'activité agricole du sujet économique dans l'ensemble des éléments qui lui donnent sa signification que l'on parvient à une compréhension satisfaisante des formes d'organisation de l'économie agricole. Celles-ci se distinguent, tout d'abord, par leur multiplicité. La coopérative pose des problèmes.

L'objectif principal de l'étude, c'est de mesurer les possibilités d'intégration et le degré de symbiose des populations autochtones, allogènes et étrangères du Sud-ouest ivoirien, entrées dans le mouvement coopératif agricole.

I - PROBLEMES RENCONTRES DANS LES COOPERATIVES : UNE SYM- BIOSE DIFFICILE

Toutes les coopératives du Sud-ouest sont confrontées à la nécessité, car elles sont, elles aussi en destruction particulièrement dans cette région, moins du fait de leur détermination par l'extérieur que de leur autodestruction. Plus radicalement que les rapports de production qui ne déterminent pas tout, même en dernière instance, ce sont tous les rapports sociaux qui sont à réinventer ou à reconstruire dans la région.

La capacité des membres des coopératives à être les sujets et les acteurs de leur développement dépendra de plus en plus des réponses institutionnelles qu'on trouvera à ce genre de question. L'Etat ivoirien est-il prêt à s'engager dans cette voie ? Rien ne le laisse présager même avec la nouvelle loi n° 97-721 du 23 Décembre 1997.

Pour les paysans, se suffire à soi-même correspond à une base élémentaire d'existence, condition d'un minimum d'autonomie, mais l'autodétermination qu'elle rend possible s'inscrit dans une interdépendance dont tous participent et que tous devraient pouvoir contribuer à gérer dans cette région.

Ici, avons-nous observé, les populations humaines composées d'une mosaïque d'ethnies sont entrées en contact et en relations les unes avec les autres avant et surtout après l'indépendance (1960). Elles se découvrent maintenant dépendantes les unes des autres ; naguère, elles ne percevaient pas leur dépendance, tant elles pouvaient se contrôler puisque personne ne les contrôlait.

Maintenant, elles prennent conscience de leur imbrication dans une rencontre qui s'est opérée au hasard de leur quête pour satisfaire les gains économiques en quittant leurs poches de pauvreté.

Aujourd'hui où la prise de conscience par les autochtones devient de plus en plus aiguë, l'appropriation des terres et des autres biens qui constituent indéniablement leur patrimoine héréditaire, millénaire, devient plus difficile qu'avant. Mais si les autres veulent rester (étrangers et allochtones), avec eux, peut-être, ne sachant plus où aller, il faudra bien s'organiser pour réduire et restituer à tous les groupes ethniques représentés dans la région et engagés dans

le procès de travail agraire, la possibilité d'être pour leur part les acteurs d'une vie collective dont la gestion conditionnera de plus en plus l'existence de tous dans la région. Quel que soit le poids de l'autochtonie, aucune hégémonie écrasante n'est pensable à l'échelle régionale. Les contradictions entre autochtones et allogènes et étrangers, entre ceux qui sont grands et ceux qui sont forts et ceux qui sont faibles, représentent peut-être la meilleure protection des petits ou des faibles contre les risques de nouvelles colonisations des terres et d'exclusion sociale irrémédiable.

La présence massive de groupuscules ethniques est dans cette région un des signes d'ouverture vers une autre forme d'organisation dont les normes et les procédures sont encore à inventer pour rendre les coopératives plus viables.

La négociation avec les propriétaires fonciers autochtones suppose toujours une certaine distribution du pouvoir et apparaît comme la voie obligée d'une coexistence plurielle. Transformer la solidarité de fait en solidarité de droit, ne peut en effet, se faire que par la multiplication et l'entrecroisement de rapports contractuels là où naguère les autochtones imposaient leur loi d'airain, puisqu'il n'y avait pas de loi, ni de pouvoir susceptible de l'imposer à tous.

Si les groupements ethniques composites se sont presque toujours construits les uns contre les autres ou même aux dépens des autres selon les circonstances imposées par l'histoire, la coopérative, elle, ne peut se construire que dans la participation de tous à la production des conditions d'existence de tous.

L'organisation des rapports qui constituent toute société est nécessaire dans cette zone économique et écologique, car la vie en communauté est la condition de possibilité de la production de tout ce dont les hommes ont besoin pour vivre.

Mais la vie en société est en elle-même, indépendamment de l'organisation de la production, pourrait-on dire la condition de la possibilité de l'existence humaine. L'exploitant agricole (Néo, Bété, Krou, Baoulé, Malinké) n'existe, en effet, qu'en relations à autrui et ces relations interpersonnelles, interethniques de pure communion exigent la mise en place de systèmes de régulation ou d'organisa-

tion économique.

Il est donc nécessaire de s'entendre sur le fonctionnement de la langue ou du langage des uns et des autres. Il est vrai que les signes observables de blocage dans la déconstruction systématique se trouvent dans les manières de voir des diverses représentations sociales, leur façon de sentir, de vibrer, de parler, la manière d'apprécier les couleurs, les rythmes, les normes, les phrases, les récits, tout ce à quoi, on s'habitue à vivre dès qu'on entrait en société moderne est bousculé, cassé, déformé par le goût effréné de l'avoir, c'est-à-dire, de l'argent.

II - POINTS CLES POUR AMELIORER LES RELATIONS DE SYMBIOSE

Dans cet imbroglio, les points clés pour améliorer les relations sont incontestablement la compétence des hommes, les bons résultats financiers des coopératives, le développement des structures de participation au niveau des adhérents et enfin le rôle joué par les administrateurs des coopératives.

La compétence des hommes apparaît très nettement comme facteur privilégié pour améliorer les relations avec les adhérents. La participation apparaît comme le meilleur moyen de rendre les paysans coopérants, majeurs et solidaires de leur coopérative dans les périodes difficiles et dans les périodes fastes.

La vie relationnelle est quelque chose de difficile. Les coopératives éprouvent de grandes difficultés à traduire leurs virtualités sociales dans une vie relationnelle dense et partagée par tous. Les coopérateurs sont étranges et étrangers les uns par rapport aux autres (Bété, Sénoufo, Maliens, Burkinabé, Baoulé, Guinéens, etc.)

En fait, les sociabilités naissantes dans la région sont assaillies, envahies par l'implacable logique de l'intérêt individuel et l'appât du gain. Progressivement nous avons constaté que dans les quatre départements (Soubré, Sassandra, San Pedro et Tabou), la solidarité unanime qui s'était instaurée au cours de la lutte commune pour la création des coopératives contre les chefferies traditionnelles se dissout dans la durée pesante de la vie coopérative. Chaque paysan membre de la coopérative a fait au début l'apprentissage de son identité dans l'harmonie du

groupe facile et puis, la dure réalité de la distance sociale se fait sentir douloureusement face à la nécessité de négocier entre toutes les contraintes exigeantes de la construction collective. La coopérative devient une tour de Babel.

Dans ce nouvel espace social que constitue la coopérative, les consciences embarrassées se laissent peu à peu envahir par l'égoïsme potentiel de l'individu et chaque coopérateur, Baoulé, Sénoufo, Bété, Dioula, Burkinabé, retrouve insensiblement ses conditions antérieures.

Chaque membre de la coopérative désarmé est tenté de se détourner de la responsabilité nouvelle qu'il entrevoit pour lui-même face au groupe. S'amorce ainsi un repli général sur soi-même qui suscite une tension dangereuse entre les projets individuels et l'exigence communautaire. Or Lanneau (G.), (1980) met l'accent sur l'engagement coopératif¹.

L'âpreté de la survie collective a provoqué un déchaînement des intérêts privés ou chacun cherche à tirer «son épingle du jeu».

Dans une ambiance dégradée, la fraternité initiale s'est transformée lentement en **méfiance mutuelle**, en affrontement des tactiques particulières, en micro rapports de forces politique et économique entre les membres des organes dirigeants et les autres membres de la coopérative.

Nous avons également noté à Soubré à travers les discussions avec les coopérateurs, le libre jeu des intérêts individuels, vécu dans les coopératives par une conscience malheureuse qui s'alimente dans le creux du collectif et qui désarticule la nostalgie lancinante de la communauté traditionnelle à jamais perdue. Béatrice Webb soutient qu'il est difficile de rendre la démocratie effective dans une coopérative².

Sous la pression des forces désintégratrices et atomisantes (forces politiques, religieuses, tribales, ethniques, etc.) de l'intérêt privé, l'institutionnalisation typique de la coopérative par l'Etat ivoirien, se double donc d'une régression partielle des membres vers son état antérieur. La nouvelle loi malgré sa perfection technique n'apporte pas grand chose à la vie des coopératives. Ici et là, les coopératives existent sur le papier, mais un grand nombre d'entre elles sont insignifiantes au regard des résultats et de

l'ampleur des conflits qu'elles entraînent. Les coopératives de la région sont d'autant plus menacées par le mouvement centrifuge des égoïsmes qu'il n'existe aucune tradition syndicale imprégnée du mythe de la solidarité naturelle africaine. Chaque coopérative qui naît est appelée à mourir faute de vie.

Les pauvres coopérateurs ne sont pas armés pour appréhender avec clairvoyance cette situation : «nous faisons ce qu'on nous dit de faire». Et pourtant à visiter ces coopératives, on constate que leur unanimité est brisée, que l'unité de l'ensemble humain n'est plus donnée, que la structure matérielle définissant la coopérative est distincte de l'environnement même du paysan.

Au pire, les coopératives que nous avons visitées sont devenues étrangères à chacun de leurs membres. Chaque membre se situe à son tour comme membre passif du groupe pour ce qu'il produit dans le village, mais vend ailleurs et parfois à n'importe quel prix pour avoir de l'argent liquide (rentrée scolaire, mariage, funérailles, baptême, maladie, tribunal, etc.). Ainsi, certains membres nient rétrospectivement leur engagement volontaire comme sociétaires, fondateurs de la coopérative.

«Je n'avais pas le choix». «Il faut que je vende pour avoir un peu d'argent et faire face à des problèmes pressants».

D'ailleurs pourquoi ne pas le dire de façon objective, les paysans sont unanimes là-dessus, le sentiment d'appartenance à la coopérative vient principalement de l'extérieur.

Le coopérateur Bété, Baoulé, Burkinabé, Dioula, est enregistré comme membre de la coopérative qui «facilite la vente de sa production», mais il n'a aucune vie de coopérativité, c'est-à-dire, à l'intérieur, la vacance du projet communautaire laisse la place au déploiement des visées individuelles, voire ethniques.

Ainsi les relations entre membres des coopératives sont vécues en terme de solitude, d'indifférence, de réciprocité négative. Le raisonnement de base de-

¹ Lanneau (G), 1980. L'engagement coopératif, pratiques et attitudes, p. 15.

² Potter Webb (B), 1905. La coopération en Grande-Bretagne, Ed. Corney, Paris, pp. 175.

vient «Je suis ici pour gagner ma ristourne». Laissez-moi tranquille, je n'ai rien à faire avec vous autres». Je suis ici pour quelques temps. Au regard des projets individuels, la relation à autrui semble être une réalité accessoire souvent vécue.

Il est important qu'au niveau de la région du Sud-ouest (Sassandra, Soubré, San Pedro, Tabou), les associations professionnelles soient également recensées afin de pouvoir recevoir l'aide de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural, (ANADER).

Le mouvement coopératif tel qu'il existe maintenant présente de nombreuses faiblesses et mérite une redynamisation non seulement au niveau de la révision des textes légaux qui vient d'être faite, mais surtout au niveau des orientations pour qu'il appartienne réellement aux paysans coopérateurs qui ont librement adhéré. La liberté d'adhésion constitue elle-même, un problème au sens où il n'y a pas de liberté sans connaissance réelle. Souvent des médiations s'imposent comme l'a indiqué Touzard (H) 1965¹.

Au cours des différents Comités Techniques Régionaux, (C.T.R.) et des Sites d'Adaptation de la Recherche Systémique, (SARS), de nombreux problèmes relatifs au crédit, à l'approvisionnement en intrants et semences ont été soulevés par les coopératives, mais nous avons constaté que les réponses données par l'ANADER «Prenez-vous en charge vous-mêmes» n'ont pas satisfait les paysans. Pour ce point précis, il convient de mener une réflexion profonde pour identifier les causes de ces demandes qui relèvent d'alternatives techniques sur le mode fonctionnel.

A la solidarité fraternelle peuvent même se substituer, par endroit, des crises internes. L'attitude négative vis-à-vis d'autrui entraîne avec elle, le cortège sordide des rivalités, des rancœurs, des jalousies, des préjugés corporatistes ou interpersonnelles, de la misogynie et même de l'ethnisme. Sur ce terrain miné, les conduites séparatistes, les coalitions d'intérêts et les rapports de force éclairent la physionomie de la structure relationnelle prédominante qui est vécue sur le mode de la séparation/exclusion (coopératives dont les membres sont composés de Bété, Gouro, Baoulé, Dioula, Malinké, Sénoufo, Burkinabé). Si ces coopératives acceptent des coopérateurs d'ethnies différentes, c'est le plus souvent

au prix d'un dosage savant et subtil pour ne pas casser l'équilibre du groupe dominant, qui, en définitive a le dernier mot. Parfois les coopératives sont composées de membres uniquement de la même ethnie (Baoulé, Burkinabé, Malinké, etc.). Dans ce cas, l'équilibre total du groupe est maintenu et les rapports sont emprunts de franchise. Mais ce cloisonnement empoisonne durablement toute la vie coopérative et annonce dans la plupart des cas le glas final.

Au sein de ces coopératives désormais segmentées, elles reconduisent l'organisation disciplinaire de l'entreprise dictatoriale. En effet, l'impossibilité voulue par les uns et les autres d'un échange efficient dans la commercialisation des produits agricoles appelle aussitôt la médiation du «chef». Situé comme tiers extérieur, celui-ci assure l'indispensable totalisation du processus de production caféière ou cacaoyère ou des cultures vivrières (riz, maïs, manioc, banane, taro, aubergine, piment, etc.), en coordonnant l'activité séparée des coopérateurs. Dans ce sens, la construction pyramidale qui resurgit un jour au sein de l'édifice coopératif, résulte, non pas d'une inavouable volonté oppressive, mais bien plutôt de la convergence des assentiments individuels. L'absence de syndicat aggrave cette situation. Pour M. de Roquigny, le syndicalisme agricole doit être à la base de l'assurance mutuelle².

Au sein de la configuration pyramidale ainsi recrée, le sommet et la base entrent dans une relation dialectique où les deux pôles se renforcent mutuellement. D'un côté le paysan coopérateur désigne comme chefs les animateurs de la coopérative et les sommes de gérer au mieux de ses intérêts leur entreprise. De l'autre côté, les responsables ainsi mandatés se sentent totalement légitimés à exercer un pouvoir sans limite, dont ils apprennent peu à peu à goûter la jouissance réelle qui suscite «la volonté de puissance». En fin de compte on a constaté que l'individu reste clos sur lui-même. Il ne coopère pas. Certaines coopératives sont menacées de désintégration par les tendances anti-sociales.

Les palabres, les phénomènes de rejet, la méfiance organisée en système, empêchent les membres de s'unir. D'après Gilles Sauter, «l'horizon socioculturel reste contenu pour l'essentiel dans les limites de l'ethnie». Même dans les quatre départements, les liens ethniques gardent en partie leur force et les ethnies leur contenu, mais les villes de : Sassandra,

Soubré, San Pedro, Tabou imposent aux habitants leurs propres structures universelles, liées aux nécessités et aux tensions de l'économie moderne. La solidarité ethnique demeure active, capable à l'occasion, de s'exprimer par des adaptations positives et originales, d'appuyer les initiatives qui répondent aux conditionnements du groupe.

On s'est souvent demandé, si les coopératives étaient des instruments remarquablement efficaces pour combattre la pauvreté rurale ?

La plupart des coopératives de la région échouent parce qu'elles ne sont pas des coopératives au sens strict du terme, mais des pseudo coopératives imposées d'en haut et qui n'ont en commun avec la forme ou l'organisation coopérative que le nom.

Elles ne peuvent être blâmées pour leur incapacité à répondre aux attentes excessives des décideurs politiques ivoiriens, alors qu'une coopérative devrait être essentiellement une institution indépendante, les coopératives ivoiriennes créées au profit des économiquement faibles ont toujours reçu un soutien et une assistance à un tel degré qu'elles sont devenues «des institutions de charité» ou même de simples instruments pour l'exploitation des gens qui vivent dans les campagnes. Cette contradiction mérite d'être levée à l'aube du troisième millénaire.

III - PEU DE RESULTATS SIGNIFICATIFS MAIS UN POTENTIEL IMPORTANT

Ici, les opinions divergentes au sujet de l'efficacité des programmes de développement coopératif mis sur pied avec le soutien de l'ANADER. Par le passé, les programmes coopératifs confectionnés par le Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives, (CENAPEC), puis l'Office National de Promotion Rurale, (O.N.P.R.) et par la Direction de la Mutualité Coopérative, (DMC) ont eu des succès mitigés dans l'amélioration de la situation des petits exploitants agricoles.

La recherche s'accorde sur l'importance de la participation active des petits exploitants agricoles ou d'autres groupes de pauvres ruraux à l'élabora-

tion, à la prise de décision et au contrôle de projet ainsi qu'à la participation avec leurs propres ressources (terre, argent, travail).

IV - UNE LISTE IMPRESSIONNANTE DES FONCTIONS DE DEVELOPPEMENT

Il convient de mettre à la portée des coopérateurs des économies d'échelle, d'améliorer le pouvoir de négociation des membres, de réduire et d'étaler les risques de la petite exploitation agricole, associée à une assurance sur les récoltes ou par la diversification de la production. Il s'agit aussi de procurer l'accès aux nouvelles technologies et aux qualifications de gestionnaire, de mobiliser en faveur du développement les connaissances et les capacités de production locales en mettant les «économies d'échelle» à la portée du petit exploitant agricole, Baoulé ou Bété.

Les coopératives peuvent et doivent être utiles à leurs membres dans le domaine de l'offre (vente de produits à ses membres). Au niveau de la commercialisation, la coopérative peut acheter les produits à ses membres pour la vente directe ou indirecte. Elle peut contracter le crédit, fournir des machines à ses adhérents, entreprendre l'irrigation des terres gérées de façon commune.

On doit laisser aux coopérateurs la possibilité d'élaborer leurs propres statuts, règlements et schéma d'organisation, pour cela deux conditions s'imposent :

a) Y a-t-il présentement suffisamment de latitude dans la législation coopérative pour le développement de procédés et de modèles d'organisation adaptés ? Le modèle importé de coopérative européenne ou Nord-américaine sans adaptation aux conditions locales est impropre. Cependant la législation, les règlements et les statuts des sociétés coopératives en Côte d'Ivoire sont conçus d'après le type classique européen ou américain de société coopérative.

b) Le second facteur déterminant pour la matérialisation de formes adaptées d'organisation est l'existence d'une communication bilatérale effective entre les

¹ Touzard (H.), 1965. La médiation dans les conflits de travail, In Sociologie du Travail, Tome I.

² Roquigny (1979). Le mouvement mutualiste et coopératif dans la société française, R.E.C, n° 195 pp. 8-9-10.

petits exploitants agricoles et les structures d'encadrement ANADER, parfois les ONG qui interviennent de façon ponctuelle.

Le besoin d'une bonne communication entre l'ANADER et le groupe cible ne se limite pas à un projet coopératif. Il impose des exigences particulières dans l'organisation des rouages de l'ANADER et des personnes qui y travaillent.

La nature du personnel des services coopératifs du gouvernement ivoirien est une question majeure ; ce devrait être des coopérateurs professionnels et non le clan habituel des bureaucrates. Même si ces conditions sont remplies, le succès de la coopérative n'est pas encore assuré, car elles ne sont pas à l'abri des influences extérieures.

Les forces antagonistes venant de l'environnement sont souvent appelées et se révèlent être les causes de l'échec, par exemple les prix du gouvernement, la politique agraire, des développements politiques, une action défectueuse. Ceci mis à part, les coopératives sont souvent dépendantes pour leur approvisionnement en semences, intrants et la commercialisation de leurs produits d'entreprises étatiques ou semi étatiques qui opèrent à partir d'une position de monopole (ex. : la CIDT pour le coton).

Les coopérateurs ne peuvent dans ces conditions contrôler que partiellement le succès de leur propre entreprise.

V - LA FORMATION

L'éducation des membres est coûteuse, mais nécessaire. Il y a deux composantes de base : l'éducation au sens large, c'est-à-dire l'éducation des membres et la formation des cadres. L'éducation des membres est rendue plus difficile par le manque de moyens et de matériel. La masse des adhérents est beaucoup plus difficile à toucher. Les programmes d'éducation des membres présentaient aux coopératives locales des enseignements, idées et promesses qui n'avaient que peu ou pas, du tout de rapport avec les réalités et un possible développement, ont engendré l'apathie, la frustration chez les catégories les plus âgées et l'opposition parmi les coopérateurs locaux plutôt que d'améliorer leur

motivation et participation. L'ANADER, dans sa couverture rurale n'a prêté que peu d'attention à la question de la langue et de la communication avec les exploitants agricoles ; alors qu'on sait que depuis la période coloniale les coopératives furent développées dans la langue du colonisateur, le français.

Depuis lors, elles ne furent pas propagées dans les langues vernaculaires et les dialectes usités dans le monde rural. Un effort dans ce sens peut être fait en associant l'Institut de Linguistique Appliquée à la diffusion des messages qui seront mieux perçus et assimilés par 99 % des adhérents.

Pour qu'un exploitant devienne un bon coopérateur, même un programme éducatif bien pensé ne suffirait pas, il faut associer à cette éducation celle qui est acquise par les activités quotidiennes.

Pour construire un système efficace d'éducation coopérative qui profitera à la grande majorité des membres de la coopérative, un investissement considérable doit être requis des deux côtés. Dans les conditions actuelles de pauvreté où se trouvent la plupart des coopératives, le fait de leur annoncer «une prise en charge de leur condition» n'apporte en soi rien de concret.

L'ANADER doit trouver des moyens financiers conséquents pour amorcer et initier cette indispensable formation sans laquelle, l'homme n'est rien, puisqu'il ne peut participer à aucun processus de développement.

Il convient de reconnaître que pour l'ANADER, la conception et la production de matériaux éducatifs, l'élaboration et l'exécution des programmes éducatifs requièrent beaucoup d'argent et de personnel qualifié mais c'est une contrainte majeure à laquelle des solutions doivent être trouvées si l'on veut réellement promouvoir les coopératives.

La plupart des exploitants indiquent que les réunions et les rencontres éducatives spéciales leur réclament beaucoup de temps. Un aménagement de ce temps s'impose et il est bon de constater que certaines coopératives veulent financer une partie des coûts des programmes éducatifs avec leurs propres ressources. Il reste à observer que ce vœu pieux passe aux actes lorsque l'on sait que ces coopératives ont difficilement un fonds de roulement pour fonctionner correctement toute l'année.

- **La formation des cadres**

Au niveau national, on constate qu'il existe trop peu de formateurs pour le développement. En général, la formation est centrée sur l'enseignement de compétences techniques («gestion, comptabilité, marketing, gestion de crédit, etc.). Les cadres en plus de leur compétence doivent avoir de nouvelles motivations. Une observation critique et une analyse sociologique de la pratique éducative coopérative mettent en exergue un paradoxe : l'éducation et la formation coopératives peuvent saper le fonctionnement de la coopérative en tant qu'entreprise démocratique.

Nous avons relevé un certain nombre de défauts.

- Considérer l'efficacité de la coopérative en tant qu'entreprise commerciale, comme plus importante que sa réalité en tant qu'entreprise qui procure des services et son fonctionnement en tant qu'organisation coopérative. En conséquence, la formation des cadres est trop unilatéralement dirigée vers les cadres professionnels, techniques (anciens fonctionnaires de la CIDV, SODEPRA, SATMACI, reversés à l'ANADER), formés pour une fonction de Direction dans une entreprise ou une fonction de contrôle dans un service gouvernemental, mais non, ou alors de façon inadéquate pour la tâche difficile de prodiguer des conseils, là où c'est avant tout une question de mobilisation du savoir localement disponible et des ressources dans un but de développement.

- L'énorme attention accordée à la formation professionnelle pour les coopératives en tant qu'organisation commerciale peut provoquer un drainage du personnel ainsi qualifié des secteurs coopératifs vers les autres secteurs de la vie économique.

Ce drainage peut saper l'efficacité des entreprises coopératives. Il est causé par les plus hauts salaires, les meilleures conditions de travail et les perspectives d'avenir plus attrayantes qui sont offertes ailleurs.

- La vulnérabilité de l'emploi est une autre raison de quitter le secteur coopératif (ex. : les comptables, les trésoriers). Dans les programmes nationaux d'éducation coopérative, on accorde moins de soin et d'attention à l'éducation des membres qu'à la formation des responsables élus de la coopérative. Ceci a accru la distance sociale qui sépare les

dirigeants des membres. Au lieu de contribuer à élever le niveau des dirigeants, ces cours ont souvent l'effet secondaire, involontaire, de doter les membres du comité d'un savoir qu'ils ne transmettent pas ou utilisent seulement pour renforcer leur situation de force personnelle. Les dirigeants sont coupés des adhérents de la base et deviennent budgétivores ou détournent l'essentiel des fonds dans l'impunité.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, nous constatons clairement que les solidarités latentes ou ouvertes sont le ciment de toutes les communautés humaines, mais lorsque ces mêmes solidarités deviennent conflictuelles, elles entravent toute coopération et annihilent les efforts de développement.

Les éléments de symbiose rencontrés sur le terrain au niveau des quatre départements ne sont pas suffisamment forts pour amorcer un mouvement coopératif vrai. Les particularismes ethniques l'emportent sur l'ensemble des relations verticales ou horizontales. Seules les générations à venir peuvent résoudre ce problème, si elles en ont la volonté pour une coexistence communautaire et pacifique. Aucun décret ne peut le faire à leur place.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Amédée, (M.), 1978.** *Paysans exploités, Essai sur la question paysanne*, Grenoble, PUF, p. 228.
2. **Chombart de Law (Jean), 1979.** *L'aventure agricole de la France de 1945 à nos jours*, Paris, p. 330.
3. **Lanneau (G.), 1980.** "L'engagement coopératif, pratiques et attitudes", Nanterre, Thèse d'Etat.
4. **Potter Webb (B.), 1905.** *La coopération en Grande-Bretagne*, Ed. Cornely, Paris, pp. 175-176.
5. **Touzard (H.), 1965.** "La médiation dans les conflits de travail", In *Sociologie du Travail*, Tome.
6. **Roquigny, (M.), 1979.** *Le mouvement mutualiste et coopératif dans la société française*, R.E.C, n° 195, pp. 8-9 et 10.